**Note concernant les établissements de santé susceptibles de modifier leur capacité d’accueil de patients coronavirus  en investissant (ou abandonnant) des locaux**

Afin d’ouvrir des lits supplémentaires pour l’accueil de patients atteints du Covid-19, des services ou des bâtiments, jusqu’alors pas ou peu occupés, peuvent être remis en service.

De ce fait, compte-tenu, de l’inoccupation des bâtiments et surtout de la fragilité des patients, les précautions suivantes sont demandées afin de prévenir tout risque de survenue de légionelloses :

-          Avant l’installation de patients, pendant 2 jours, 1 fois par jour, purger (laisser couler l’eau) l’eau froide et l’eau chaude pendant 3 min après stabilisation de la température. Cette purge doit impérativement se faire sur TOUS les points d’eau (robinets, vidoirs, douches, lavabos, éviers…) du nouveau service. Ces opérations sont essentielles pour « assainir » l’eau des réseaux des matières en suspension et des débris de corrosion présents dans l’eau stagnante. Elles permettront une meilleure efficacité des filtres anti légionelle (cf. préconisation ci-dessous).

-          Contrôler la température de l’eau chaude et voir si la montée en température stabilisée se fait en environ 30 sec. Au-delà de 1 min de stabilisation de la température de l’eau chaude, le point est à risque.

-          La température requise au point de distribution doit être de 50°C maxi pour la gestion du risque brûlure. La température sur la canalisation mère, la colonne d’alimentation doit être de au moins 55°C.

-          PAR PRINCIPE de PRECAUTION, installer des filtres anti-légionelles sur les douches accessibles aux patients. Prévoir les stocks des filtres anti-légionelles. Plusieurs durées de filtre sont proposées, mais pour une trop grosse durée le risque de colmatage est élevé. Aussi, les durées de 1 mois et 2 mois maxi sont recommandées.

-          Enfin, si cela est possible avec un laboratoire accrédité COFRAC, prévoir un contrôle légionelles sur les points d’usage. Sachant que le délai d’obtention des résultats est de 15 jours, il est donc IMPORTANT de mettre tout de suite en place des filtres légionelles. Cette analyse permettra d’avoir une idée sur la qualité du réseau et des mesures complémentaires de surveillance et de maintenance qui devront être mises en œuvre. Toutefois, au regard de la fragilité des publics accueillis et de l’évolution possible de la concentration en légionnelle au sein du réseau, il est recommandé de conserver les filtres même si les résultats sont conformes. Si les résultats étaient non conformes, les actions complémentaires de purge seraient requises. Compte–tenu de la situation de crise dans les établissements, la gestion d’un choc de désinfection serait trop chronophage et inopportune SI les FILTRES sont en place.

Les services de l’ARS sont à votre disposition pour tout questionnement complémentaire relatif à la gestion du risque légionelle.